



CONSEIL COMMUNAL BEGNINS

DECISIONS DU 27 AVRIL 2021

Dans sa séance du 27 avril 2021, le Conseil communal de Begnins a approuvé les préavis municipaux suivants :

Préavis municipal N° 1/2021

Demande d'un crédit de **CHF 336'900.00** destiné à financer la réfection de la route de la Loye, du carrefour avec le chemin de la Colette, jusqu'au croisement avec le chemin de la Tour.

Préavis municipal N° 2/2021

Abandon de la procédure de révision urgente partielle du RPGA (règlement du plan général d'affectation de Begnins et la police des constructions).

Préavis municipal N° 3/2020

Demande d'un crédit de **CHF 30'000.00** pour réaliser des travaux d'agrandissement de la buvette du foot.

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (conformément aux art. 110 et ss. LEDP) dès l'affichage des décisions du Conseil communal. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'article 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, du Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).